République Française

Département des
Alpes de haute Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALERNES

Séance du Mercredi 12 Juin 2019- Délibération n°2019-25

Le Mercredi 12 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PIK Jean-Christophe, maire.

Nombre de conseillers en exercice :	Présents : 7	Excusés : 2	Absents :1
	Votants :7	Pour :7	Contre :

Date de la convocation le : 27/05/2019

Etaient présents : Ms et Mmes, MARROU Gérard, LATIL Daniel, ROLLAND Claude, GENRE Henri, MARROU Jérôme, EYRIES Frédéric,

Absents : ZIZZI Béatrice,

Absent excusé : POURCHIER Monique MORAN Emilie

M. EYRIES Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Procurations :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
de FORCALQUIER
20 JUIN 2019
REPUBLIQUE FRANÇAISE

<u>OBJET</u> : RESEAU DE L'EAU- AMELIORATION- TRAVAUX SOURCE MAUREL

Monsieur Jean- Christophe PIK, Maire, explique au Conseil Municipal que le samedi 11/05/2019, par téléphone, il était alerté par la famille BORRELLY d'un problème d'alimentation en eau potable au quartier de la Bastide Noble desservi par la source Maurel. Cette source alimente trois foyers, dont deux avec des enfants en bas âges. Par courrier en date du 23/05/2019, la famille BORRELLY décrit les problèmes récurrents, photo à l'appui, qu'elle rencontre dans son alimentation en eau potable, ce qui n'est pas acceptable.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que deux devis ont été demandé pour intervenir sur l'alimentation en eau potable du quartier Maurel.

- Le premier concerne le remplacement du bassin secondaire.
- Le deuxième concerne le remplacement du tuyau reliant le bassin principal au bassin secondaire.

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale :

- **DECIDE** d'engager les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable
- **CHOISIT** dans un premier temps de remplacer le tuyau d'alimentation
- **AUTORISE** Monsieur Jean- Christophe PIK, Maire, à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à Valernes, les Jour, Mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président de séance
M. Jean- Christophe PIK

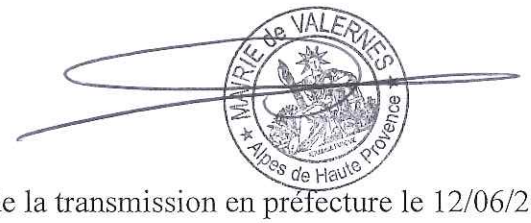

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12/06/2019 et de la publication le même jour.